

AIRES PROTÉGÉES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

On retrouve quatre territoires protégés aux Îles-de-la-Madeleine : la réserve écologique de l'Île-Brion, la réserve naturelle des Demoiselles, à l'Île-du-Havre-Aubert, et deux initiatives de conservation volontaire (voir la carte ci-jointe).

1. ÉTAT DE SITUATION POUR LA RÉSERVE NATURELLE

D'une superficie de 14 hectares, la réserve naturelle des Demoiselles appartient à la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine. Elle a été reconnue, en vertu de la loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN), le 9 décembre 2009, pour une durée perpétuelle.

Une réserve naturelle est une propriété privée protégée par son propriétaire qui s'engage face à lui-même à limiter ses activités. À sa demande, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs reconnaît ainsi l'engagement d'un propriétaire par l'entremise d'une entente de reconnaissance de réserve naturelle, un acte notarié qui grève la propriété.

Cette réserve naturelle contribue à préserver les collines connues sous le nom « Les Demoiselles », l'un des principaux joyaux géologique et géomorphologique du patrimoine paysager madelinot. L'objectif de ce projet est d'assurer la conservation du territoire pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

La réserve naturelle des Demoiselles est située sur la partie nord-est de l'Île du Havre-Aubert et est composée d'une colline bordée au nord par une falaise dont la partie inférieure est en contact avec le littoral de la baie de Plaisance. Une prairie couvre le territoire.

La proximité de la mer et le milieu côtier d'environ 500 mètres favorisent la présence d'une grande diversité d'oiseaux. Le littoral est propice à la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux comme la mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), la sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), le goéland argenté (*Larus argentatus*) et le goéland marin (*Larus marinus*). Ce milieu est également utilisé par les oiseaux de rivage tels que les bécasseaux, les pluviers et les chevaliers. Ces oiseaux sont représentés notamment par le bécasseau semipalmé (*Calidris pusilla*), le bécasseau à croupion blanc (*Calidris fuscicollis*), le pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), le pluvier semipalmé (*Charadrius semipalmatus*) et le bécassin roux (*Limnodromus griseus*). Le pluvier siffleur (*Charadrius melodus*), une espèce désignée menacée au Québec, niche dans la partie supérieure des plages et les Îles-de-la-Madeleine constituent le site principal de nidification de cette espèce au Québec.

2. Effets possibles liés aux activités d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles (pétrole et hydrocarbure)

Le déversement accidentel de pétrole dans la mer aurait un effet catastrophique sur la survie des oiseaux fréquentant et utilisant le littoral de la réserve naturelle des Demoiselles, sans compter les effets négatifs sur les autres éléments de la biodiversité présents à cet endroit.

3. ÉTAT DE SITUATION POUR LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE

Constituée le 29 septembre 1988, la réserve écologique de l'Île-Brion, située au nord-est de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, comporte une superficie de 650 hectares représentant près de 95 % de la superficie de l'île Brion qui fait partie du territoire de la municipalité de Grosse-Île. La partie restante de l'île Brion (hors réserve écologique) comporte certaines infrastructures appartenant au MDDEFP (bâtiment d'accueil, remise et site de camping rustique) et d'autres appartenant au gouvernement fédéral (vieux quai et phare pour l'aide à la navigation). Les bâtiments et le site d'accostage étaient, au cours des années 1950, utilisés par des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine. La présence d'une ancienne résidence en état de délabrement très avancé (maison des Dingwell) et d'un cimetière à l'intérieur des limites de la réserve écologique témoignent de son histoire et de l'attachement de la communauté de Grosse-Île pour ce territoire.

La réserve écologique assure la protection d'écosystèmes représentatifs des Îles-de-la-Madeleine. On y trouve tous les écosystèmes présents sur l'archipel, à l'exception des lagunes.

Elle abrite une espèce de plante rare, la hudsonie tomenteuse. Elle possède également des particularités fauniques: présence du pluvier siffleur et du grèbe esclavon (deux espèces menacées) et d'importantes colonies d'oiseaux de grands cormorans, de mouettes tridactyles et d'océanites cul-blanc.

La réserve écologique de l'Île-Brion est l'une des quatre réserves écologiques du Québec à être dotée d'un programme éducatif.

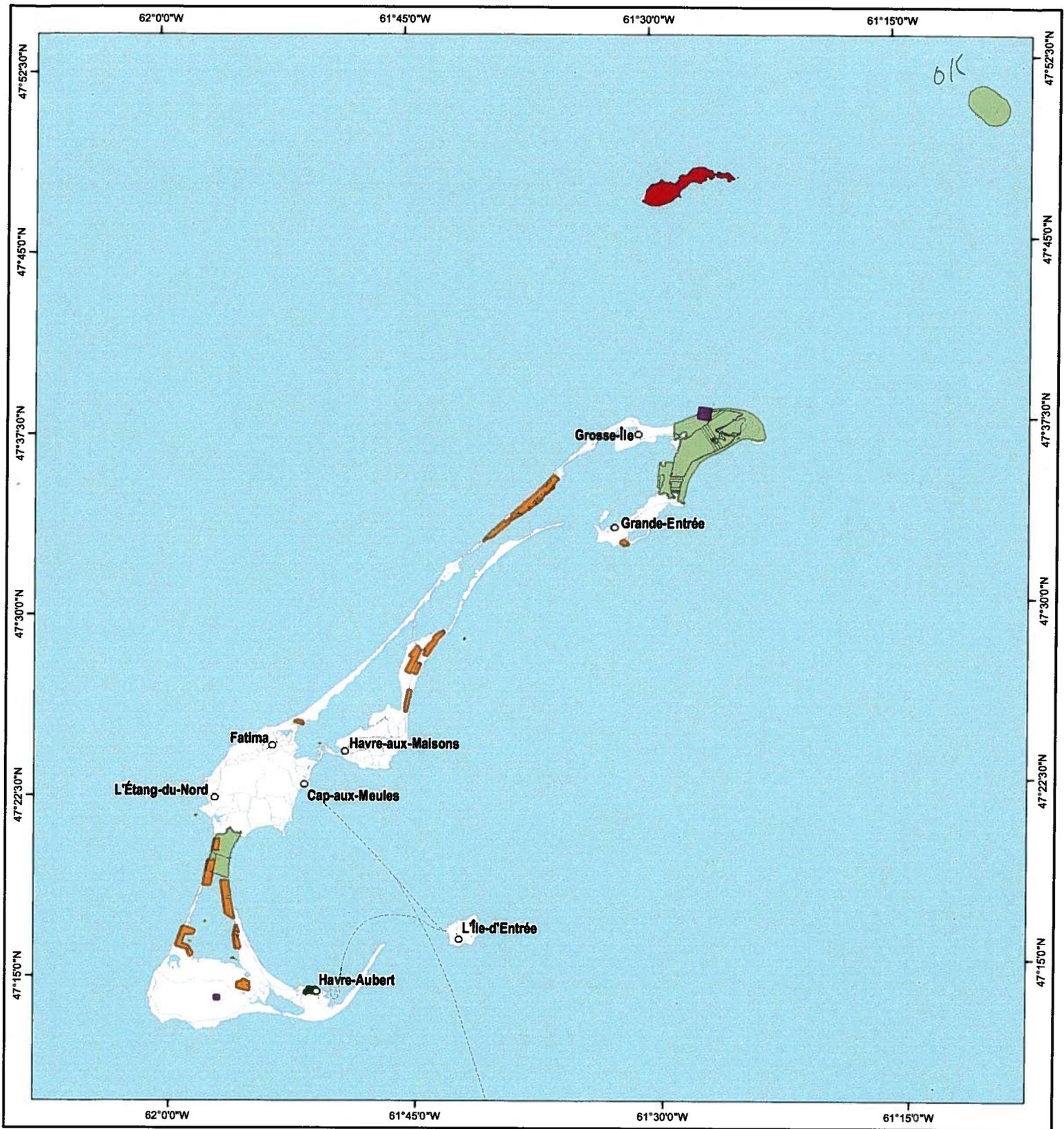
4. Effets possibles liés aux activités d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles (pétrole et hydrocarbure)

- L'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sont interdites dans les réserves écologiques.
- Malgré qu'une partie de l'île Brion ne soit pas en réserve écologique, cette superficie est soustraite à l'activité minière depuis mars 1989.
- Il n'y a pas de permis de recherche de pétrole et de gaz naturel d'accorder en périphérie de l'île Brion.
- Il n'existe pas de contraintes pour faire de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles à proximité de la réserve écologique de l'Île-Brion.
- L'accès à une réserve écologique nécessite une autorisation du Ministre.
- Un déversement accidentel en périphérie de la réserve écologique pourrait avoir un impact négatif sur les écosystèmes littoraux.

Service des aires protégées

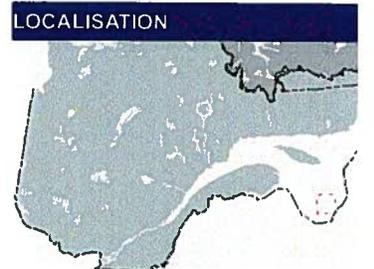
Direction du patrimoine écologique et des parcs

6 mai 2013



LES AIRES PROTÉGÉES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

- Réserve écologique
- Réserve naturelle reconnue
- Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
- Milieu naturel de conservation volontaire
- Autre aire protégée



Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs